

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Technicien **CONSEIL-VENTE** en produits alimentaires par apprentissage ou en contrat de professionnalisation

● Objectifs de la formation :

Former aux techniques du commerce et à la connaissance des produits alimentaires les personnes souhaitant accéder à des emplois relevant de la fonction commerciale-vente (responsable et manager de rayon, gestionnaire de rayon, attaché(e) commercial(e), adjoint des ventes, technicien-conseil...) ou poursuivre leurs études en BTS.

Leur permettre d'obtenir un diplôme de baccalauréat : le bac professionnel technicien conseil vente en produits alimentaire.

A noter : Ce diplôme confère la capacité professionnelle agricole nécessaire aux candidats à l'installation en agriculture. Il permet de bénéficier du Certiphyto "opérateur", "décideur", "conseil" et "mise en vente et vente de produits phytopharmaceutique".

● Conditions d'inscription :

Public visé

- Pour un contrat d'apprentissage : être âgé de 16 à 30 ans révolus (15 ans avec dérogation)
- Pour un contrat de professionnalisation : pas de limite d'âge
- Candidats scolarisés en 3ème : la classe de seconde professionnelle est accessible aux candidats ayant accompli la scolarité complète d'une classe de troisième de collège ou de l'enseignement agricole (Attention, la seconde n'est proposée qu'en voie scolaire, voir fiche spécifique).
- Candidats scolarisés en classe de seconde ou titulaire d'un CAPA : la classe de 1^{ère} TCV produits alimentaires est la suite logique de la seconde professionnelle « conseil vente » - Spécialité « produits alimentaires ». Elle est aussi accessible après un CAP commerce ou une 2nde pro d'un champ professionnel proche. Elle peut aussi être envisagée sur dérogation après une 2nde Générale et Technologique ou une 2nde Pro ou un CAPA d'un autre champ professionnel
- Autres candidats : contacter l'établissement qui examinera s'il est préférable choisir une entrée en 1^{ère} ou en seconde

Démarches à suivre

- ✓ Prendre contact avec l'établissement qui proposera un entretien individuel. Il pourra aider dans la recherche d'un maître d'apprentissage et fournir les documents administratifs nécessaires
- ✓ Pour être admis le candidat doit avoir signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation (ou être en cours de signature du contrat).
- ✓ Pour ne suivre qu'une partie de la formation (pour un candidat qui a par exemple déjà validé un diplôme de même niveau mais d'une autre spécialité) s'informer auprès de l'établissement
- ✓ Cette formation existe aussi en voie scolaire (voir la fiche d'information spécifique)

● Organisation de la formation et obtention du diplôme :

Modalités d'alternance

Deux années de formation après la seconde ou un CAP à raison, chaque année de 700h de cours en centre de formation répartis de la façon suivante : 3 jours de cours/semaine et 2 jours en entreprise pendant 20 semaines, 5 jours de cours/semaine pendant 8 semaines + 27 semaines en entreprise + 5 semaines de congés payés

Un calendrier sera communiqué en juin. Cf. exemple de 2019-2020. En fonction du nombre d'apprentis un mixage des différentes années de formation peut être mis en place.

Calendrier de l'alternance en 2019-2020 :

SEM	DBT	FIN	TCV 1	TCV 2	SEM	DBT	FIN	TCV 1	TCV 2
35	26-août	30-août			06	03-févr	07-févr		
36	02-sept	06-sept			07	10-févr	14-févr		ent
37	09-sept	13-sept			08	17-févr	21-févr		ent
38	16-sept	20-sept			09	24-févr	28-févr	ent	ent
39	23-sept	27-sept			10	02-mars	06-mars	ent	ent
40	30-sept	04-oct			11	09-mars	13-mars		
41	07-oct	11-oct		ent	12	16-mars	20-mars		
42	14-oct	18-oct		ent	13	23-mars	27-mars		
43	21-oct	25-oct	ent	ent	14	30-mars	03-avr		
44	28-oct	01-nov	ent	ent	15	06-avr	10-avr		
45	04-nov	8-nov.			16	13-avr	17-avr	ent	ent
46	11-nov	15-nov.			17	20-avr	24-avr	ent	ent
47	18-nov.	22-nov			18	27-avr	01-mai	ent	ent
48	25-nov	29-nov			19	04-mai	08-mai		
49	02-déc	06-déc			20	11-mai	15-mai		
50	09-déc	13-déc	ent		21	18-mai	22-mai		
51	16-déc	20-déc	ent		22	25-mai	29-mai		
52	23-déc	27-déc	ent	ent	23	01-juin	05-juin		
01	30-déc	03-janv	ent	ent	24	08-juin	12-juin	ent	
02	06-janv	10-janv			25	15-juin	19-juin	ent	
03	13-janv	17-janv			26	22-juin	26-juin	ent	
04	20-janv	24-janv			27	29-juin	03-juil	ent	
05	27-janv	31-janv			28	06-juil	10-juil	ent	ent

Apprentis :

ent

5 jours UFA

Le contenu de la formation

Enseignements généraux	1ère et terminale professionnelle (total sur deux ans)	Enseignements professionnels	1ère et terminale professionnelle
Français	90	Techniques commerciales (mercatique, gestion commerciale, techniques de vente)	250
Histoire Géographie	70	Génie Alimentaire	200
Anglais	80	Chimie Microbiologie	40
Education Socio Culturelle	70	Gestion entreprise	80
Mathématiques	90	Module d'Adaptation Professionnelle	50
Physique Chimie	60	Langue commerciale	10
Biologie-Ecologie	60	EIE (accompagnement, retour de phase...)	80
Techniques Informatiques et Multimedia	30	Pluridisciplinarité	30
Documentation	30		
Education Physique et Sportive	80		

Unités facultatives : Mobilité, engagement citoyen

Modalités d' obtention du diplôme

↳ **BAC PRO technicien-conseil-vente en produits alimentaires:** Le diplôme de BAC PRO est délivré à partir de CCF(contrôles en cours de formation) et d'épreuves terminales en fin de cycle.

Résultats à l'examen

La formation bac pro TCV par apprentissage étant récente dans l'établissement, nous n'avons pas de résultats d'apprentis à communiquer pour les années antérieures à 2018. nous communiquons donc pour ces années-là les résultats des élèves.

session	2019 (apprentis)	2018 (élèves)	2017 (élèves)	2016 (élèves)
Bac pro TCV	100%	93%	89%	90%

● Après le bac pro TCV :

Insertion professionnelle

Responsable et manager de rayon, gestionnaire de rayon, attaché(e) commercial(e), adjoint(e) des ventes, technicien-conseil...

Poursuite d'études

Après le baccalauréat professionnel :

- ↳ B.T.S.A. (Brevet de Technicien Supérieur Agricole) Technico-commercial
- ↳ B.T.S. (Brevet de Technicien Supérieur) N.R.C. (Négociation, Relation Clientèle)
- ↳ B.T.S. (Brevet de Technicien Supérieur) M.U.C. (Management des Unités commerciales)
- ↳ Certificats de spécialisation

Devenir des diplômés 6 mois après la sortie du bac pro TCV

Pas de résultats à ce jour (première promotion sortie en juillet 2018)